

Envoyé en préfecture le 23/08/2024

Reçu en préfecture le 23/08/2024

Publié le 23/08/2024

ID : 062-216207365-20240819-DEC2024_121-AI

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

DECISION RELATIVE À L'ACQUISITION DE DEUX DEFIBRILLATEURS

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il y a lieu de commander et de faire installer des défibrillateurs au Château et au Nouveau Groupe Scolaire ;

Vu la proposition reçue par la société LEBOULANGER SECURITE au regard du prix et du délai de livraison ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société LEBOULANGER SECURITE (sise parc d'activités de la Creule – 150 rue Pierre Dekytspotter – 59529 HAZEBROUCK cedex)

un devis d'un montant de **4.078,20€ TTT**, pour l'achat de deux défibrillateurs

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 19 août 2024

DEC 2024_121

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ



DGS